



Ce document
est à lire
attentivement
et à conserver

ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS

«Vous informer pour mieux
vous protéger»

Les informations contenues dans cette brochure sont fournies par
l'exploitant de l'établissement sous le contrôle du Préfet du Tarn.

N° d'urgence

0 800 07 42 28

Appel gratuit 24/24, 7j/7

BRENNTAG SA
ZI Les terres noires
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél. : 05 63 41 88 56

Description des installations et des risques

L'établissement BRENNTAG SA est situé dans la zone industrielle des Terres Noires de Saint-Sulpice-La-Pointe. Cet établissement distribue des produits chimiques aux industriels et collectivités locales de la région. Il compte une vingtaine d'employés et stocke des produits chimiques dangereux.

Risques et produits dangereux	Leurs effets	Leurs conséquences
Les liquides inflammables, les solvants, les matériaux combustibles... Après inflammation par une source de chaleur, ils peuvent provoquer un incendie, dégageant de la chaleur et des fumées.	INCENDIE ET EXPLOSION	La chaleur dégagée peut provoquer des brûlures. Les fumées peuvent être asphyxiantes, voire toxiques, si l'on est proche du foyer. La suppression peut entraîner des effets directs sur la santé (des lésions pulmonaires par exemple) mais également des effets indirects provenant de la projection de débris. Les résidus chimiques et de combustions, peuvent également entraîner la pollution de l'air, des sols et de l'eau.
Un mélange de produits incompatibles. Un épandage de produit toxique. Un nuage toxique peut se former et se déplacer avec le vent en se diluant dans l'air. Ce nuage peut être visible ou non, odorant ou non.	EMISSION DE GAZ TOXIQUES	Les gaz toxiques se propageant dans l'air peuvent entraîner des irritations et des brûlures de la peau, des yeux ou des poumons et peuvent conduire (selon leur dangerosité propre, la concentration et la durée d'exposition) à des effets graves pour la santé humaine.

L'accident le plus grave : le mélange incompatible de produits.

Le nuage toxique généré par ce mélange peut se dégager dans l'atmosphère.

Il peut avoir des effets toxiques sur un périmètre de 2300 mètres et des irritations au-delà.

Réglementation en matière de prévention des risques industriels

Le site de BRENNTAG est un site classé SEVESO seuil haut, soumis à l'arrêté du 26 mai 2014 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement.

Une étude de dangers, révisée périodiquement, évalue les risques potentiels et précise les mesures prises pour éviter les accidents et en limiter les effets.

Un Plan Particulier d'Intervention (PPI), élaboré par le Préfet, prévoit l'organisation et l'intervention des secours. Ce plan organise l'alerte des populations dans le périmètre d'information défini par le PPI, il est révisé tous les 5 ans. L'émission de la sirène dont le son est spécifique entraîne l'adoption de consignes de sécurité. Les sirènes sont testées le 1er mercredi de chaque mois à midi. Saisissez cette occasion pour vous familiariser avec le signal et sa provenance.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir toutes informations complémentaires et consulter le PPI, adresser une demande par courrier à :

**Préfecture du Tarn
Cabinet - Direction des sécurités
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Place de la Préfecture
81013 ALBI**

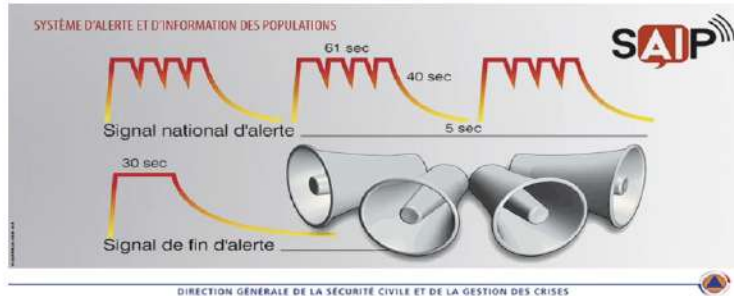
<https://www.tarn.gouv.fr>

Quels sont les bons réflexes ?



L'ALERTE

Un accident majeur se produit => vous êtes averti par la **sirène**



LORSQUE VOUS ENTENDEZ LA SIRENE, VOUS DEVEZ VOUS **CONFINER** IMMEDIATEMENT



Rentrez dans le bâtiment le plus proche :
Ne restez pas à l'extérieur, ni dans votre véhicule.



Confinez-vous : fermez les portes, les volets et les fenêtres, éloignez-vous des fenêtres :
Un local bien clos ralentit fortement la pénétration des gaz ou des fumées. Arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, calfeutrez les ouvertures et les aérations par des linges humides par exemple. Préférez les lieux avec un point d'eau.



Tenez-vous informé par la radio et les réseaux sociaux :
France Bleu Occitanie (103.7 MHz), Radio 100% (Gaillac 89.8 MHz/Toulouse 90.5 MHz). Des messages vous informeront également de l'évolution de la situation sur les réseaux sociaux, sur le site de la préfecture (www.tarn.gouv.fr).



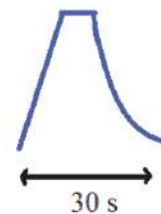
Préfet du Tarn
@prefet81

FIN DE L'ALERTE

Le danger est écarté. Attendez le signal de fin d'alerte pour sortir : Il s'agit d'un son qui dure 30 secondes.



Fin de l'alerte



Gardez votre calme, les services de secours sont mobilisés.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent ces consignes.



Evitez toute flamme, toute étincelle, ne fumez pas.



Ne téléphonez pas aux services de secours, mairies, usines, pour vous renseigner : ils ont besoin de toutes leurs lignes téléphoniques.

8 QUESTIONS - REPONSES ?

1- Qu'est-ce qu'un accident industriel majeur ?

C'est un accident grave dont les effets dépassent les limites du site industriel et qui peuvent avoir des conséquences importantes pour les populations avoisinantes.

La prévention de tels accidents s'articule autour de 4 axes :

- La réduction du risque à la source par l'intermédiaire d'une étude de dangers. L'industriel détermine les différents accidents susceptibles de se produire, en évalue les conséquences et propose des mesures afin de prévenir et de maîtriser ces accidents potentiels.
- L'organisation des secours, via un POI (Plan d'Opération Interne), qui définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires que l'industriel doit mettre en œuvre pour protéger le personnel, les populations et l'environnement. Si les effets de l'accident débordent du site, le Préfet déclenche le PPI (Plan Particulier d'Intervention), plan qui définit les missions des services de l'Etat, des collectivités locales et précise les modalités d'organisation du commandement sur le lieu des opérations.
- La maîtrise de l'urbanisation effectuée à proximité du site, au travers des procédures relatives aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) notamment.
- L'information préventive de la population. Elle consiste à renseigner la population sur les risques qu'elle encourt dans le cadre de ses différents lieux de vie et d'activité. En lui permettant de connaître les dangers auxquels elle est exposée, cette information contribue à préparer le citoyen en cas de survenance d'un accident à adopter un comportement adapté et responsable.

2- Et si cela se produisait dans la zone de stockage ?

Le site de BRENNTAG stocke plusieurs familles de produits chimiques dangereux pouvant générer des risques toxiques comme la formation d'un nuage de vapeurs toxiques en cas de mélange de produits incompatibles pouvant aller jusqu'à 2300 mètres. C'est l'accident le plus grave susceptible de survenir. C'est la raison pour laquelle il a été choisi pour dimensionner les moyens de secours.

Le mélange de deux produits incompatibles générant des émanations gazeuses toxiques est cependant fortement improbable dans la mesure où des barrières techniques (dispositifs indépendants de toute action humaine) ont été mises en place sur les cuves concernées. Outre ces barrières qui bloqueront l'entrée dans la cuve d'un produit incompatible, des procédures additionnelles sont mises en œuvre venant compléter le dispositif de sécurité.

En cas d'accident, le site dispose d'une équipe d'intervention formée pour intervenir. Dans le même temps, le POI serait déclenché et il serait proposé au Préfet le déclenchement du PPI.

3- Comment serez-vous averti d'un accident majeur ?

Par la sirène et par des messages diffusés à la radio. Les sirènes émettent un son montant et descendant de 3 fois une minute et 41 secondes, séparé par un intervalle de silence de 5 secondes.

A leur signal, vous devez vous **confiner à l'intérieur d'un bâtiment**. France Bleu Occitanie ou Radio 100% ainsi que les réseaux sociaux donnent des informations complémentaires.



Préfet du Tarn



@prefet81



PRÉFET
DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité

4- Pourquoi se confiner ?

En cas d'accident sur ce site, la meilleure protection consiste à s'enfermer dans une pièce close avec un point d'eau, en bouchant toutes les arrivées d'air (arrêter la ventilation et climatisation).

5- Combien de temps devez-vous rester à l'abri ?

Vous devez y rester jusqu'à la fin de l'alerte annoncée par la sirène et la radio, pendant une durée qui pourra être de quelques heures.

6- Pourquoi ne faut-il pas aller chercher vos enfants à l'école ?

Les enfants sont pris en charge dans leur école. Vos enfants y sont en sécurité...

Si vous tentiez de les rejoindre, vous vous exposeriez (vous et vos enfants) inutilement.

7- Pourquoi devez-vous écouter la radio ?

Pour vous tenir informé : les autorités communiqueront les renseignements sur l'évolution de la situation. La fin de l'alerte, voire sur les précautions post-accidentelles vis à vis de l'environnement par les médias régionaux : France Bleu Occitanie - 103.7 MHz, Radio 100% (Gaillac - 89.8MHz, Toulouse 90.5MHz). (consommation des fruits et légumes du jardin, emploi du linge en séchage extérieur pendant le sinistre...)

8- Pourquoi recevez-vous ce document ?

C'est le support d'information sur les risques technologiques liés à l'activité de l'établissement Brenntag (produits chimiques dangereux). Ce site est classé SEVESO seuil haut pour la protection de l'environnement. Cette fiche vous informe sur les risques de cette société et les « bons réflexes » à suivre en cas d'accident sur ce site.

Ce document
est à lire
attentivement
et à conserver

D'autres exemplaires de cette plaquette sont disponibles auprès de votre mairie.